

Le Ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche .

UNIVERSITE LYON I  
UNIVERSITE DE SAINT-ETIENNE  
**MASTER**

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu les articles D.613-6, D.613-11, D.613-12, D.681-2, D.683-2, D.684-2 du livret VI du code de l'éducation ;

Vu les articles D.612-33, D.612-34, D.612-35, D.612-36 du livret VI du code de l'éducation ;

Vu les articles D.613-1, D.613-2, D.613-3, D.613-4, D.613-5, D.681-2, D.683-2, D.684-2 du livret VI du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 novembre 2011 relatif à l'habilitation de l'UNIVERSITE LYON I à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 juin 2011 relatif à l'habilitation de l'université de Saint-Etienne à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par M. JULIEN GOISET, né le 10 mai 1987 à LYON 3EME (069), en vue de son inscription au master ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **MASTER SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ, à finalité PROFESSIONNELLE**. Mention SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES, spécialité INTERVENTION ET FORMATION EN ACTIVITE PHYSIQUE, SPORTIVE OU ADAPTEE  
*mention assez bien*

est délivré à **M. JULIEN GOISET**

au titre de l'année universitaire 2012-2013, et confère le **grade de master**,  
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Lyon, le 13 janvier 2014

Le titulaire

  
N° LYONI 9590727

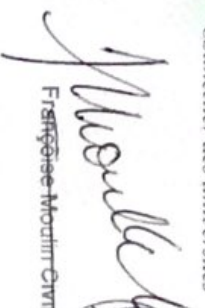
/2014201208170

Le Président



François-Noël GILLY

Le Recteur d'Académie,  
Chancelier des universités

  
Françoise Modirani CIVIL

